

Aperçu des déductions en relation avec la propriété du logement

Contre-projet indirect à l'initiative «Sécurité du logement à la retraite»: nouvelle imposition des immeubles de la fortune privée

Le tableau suivant montre les effets du contre-projet indirect du Conseil fédéral sur les déductions en relation avec la propriété du logement en fonction de son occupation (100 % par le propriétaire, 100 % en location, loué en partie).

	Déduction pour frais d'entretien		Déduction pour les mesures particulièrement efficaces d'économie de l'énergie et de protection de l'environnement		Déduction pour la rénovation des monuments historiques		Déduction des intérêts passifs		Déduction pour l'acquisition du logement	
	LIFD	LHID	LIFD	LHID	LIFD	LHID	LIFD	LHID	LIFD	LHID
Occupation à 100 % par le propriétaire	non		oui		oui	Disposition potestative pour les cantons	À concurrence de 80 % du rendement de la fortune		oui	
Loué à 100 %	oui								non	
Parts louées	proportionnellement								non	